



Madrid, le 16 mai 2022

## **AUTRES INFORMATIONS MARQUANTES LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS**

**S.A.**

### **Informations supplémentaires au marché sous demande de la CNMV**

Conformément aux dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) n 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 228 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le RDL 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 3/2020 du BME MTF Equity concernant les données à fournir par les entreprises en croissance, par la présente, LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A : (désormais « Lleida.net » ou « la Société » ou « l'entreprise »), met à votre disposition les informations suivantes, élaborées sous la responsabilité de l'expéditeur et ses administrateurs :

Étant donné que l'ordonnance de la chambre civile du Tribunal suprême espagnol en date du 15 mars 2022 a rejeté le pourvoi n° 5444/2019 formé par M. Francisco Sapena, donnant un caractère définitif au jugement rendu par le tribunal de première instance n° 2 de Lleida dans la procédure ordinaire n° 957/2016, déclarant la validité d'une option de vente qui, jusqu'alors, était controversée et sub iudice ; et dans l'intérêt d'une transparence totale du marché, étant donné qu'elle affecte des actionnaires importants, actuels et passés, de la société, les informations complémentaires suivantes sont publiées sur la procédure publiée dans les Autres informations marquantes publiées le 25 avril 2022 et le 6 mai 2022, dont la société a eu connaissance et à la demande expresse de la CNMV :

Le 29 avril 2022, il a été demandé à SEPI DESARROLLO EMPRESARIAL S.A. SME de se rendre chez le notaire de M. Pablo Gómez Clavería à Lleida le 16 mai 2022 à 13 heures afin de signer un acte en faveur de M. Francisco Sapena ou des personnes désignées par lui pour les 1 137 894 actions qu'il possède et de remettre un chèque bancaire en sa faveur.

Le 11 mai, SEPI DESARROLLO EMPRESARIAL S.A. SME a notifié par burofax à M. Francisco Sapena que SEPIDES ne participerait pas à la réunion proposée, en réitérant le contenu du burofax du 19 octobre 2020 et considérant que SEPIDES a renoncé à l'exercice de l'option de vente à cette date et que les obligations de transfert et de livraison des actions de Lleida.net par les bénéficiaires de l'option étaient éteintes.

Le 16 mai 2022, à 13h30, en raison de la non-comparution d'un représentant de SEPI DESARROLLO EMPRESARIAL S.A. SME., le Notaire de Lleida, M. Pablo Gómez Clavería, a dressé un procès-verbal de l'événement, et une copie a été faite du chèque bancaire nominatif présenté par M. Francisco Sapena.

Ainsi, le 13 mai 2022, M. Francisco Sapena a notifié le successeur suivant, CANTABRO CATALANA DE INVERSIONES S.A., le convoquant à comparaître le 29 mai à 13 heures chez le notaire de M. Pablo Gómez Clavería à Lleida afin d'exécuter l'acte de vente correspondant en sa faveur en ce qui concerne les 1 137 893 actions qu'ils détiennent.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement,  
À Madrid, le 16 mai 2022